

Cette formation a pour but l'acquisition ou l'approfondissement des connaissances et compétences nécessaires à l'exploitation, en sécurité, de lieux aménagés pour les représentations publiques, dans l'optique d'obtenir la licence I d'Entrepreneur du Spectacle Vivant*.

*Selon le Code du travail, telle que spécifiée aux articles L 7122-1 et suivants et aux articles D 7122-1 et suivants

SÉCURITÉ DES LIEUX DE SPECTACLE

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Conforme à l'Arrêté du 21 septembre 2015 relatif à l'agrément des organismes assurant une formation à la sécurité des spectacles

Objectifs de la formation

- Exploiter, en sécurité, des lieux de spectacle aménagés pour les représentations publiques
- Identifier, évaluer, prévenir et gérer les risques inhérents à la nature et à l'activité des lieux de spectacle aménagés pour les représentations publiques

Niveau de connaissances préalables et d'expérience requis

Être sur un poste de direction ou d'encadrement en charge de responsabilités techniques et/ou administratives.

Moyens techniques / Matériels utilisés

Ouvrage fourni : «La Sécurité des Lieux de Spectacle, recueil de textes de référence pour l'obtention de la licence de catégorie 1», éditions IRMA, par Eric Joly

Encadrement

Formateur expérimenté et spécialisé dans le spectacle vivant : Eric JOLY, Techninomades (consultant en sécurité des spectacles), auteur de plusieurs ouvrages sur la sécurité des ERP, dont «La Sécurité des lieux de spectacle, recueil de textes de référence pour l'obtention de la licence 1^{ère} catégorie», éditions IRMA (11^e édition depuis 2008).

Moyens pédagogiques

- Exposé, démonstration pratique et étude de cas
- Aides visuelles : présentation Power Point, photographies et vidéogrammes
- Aides matérielles : documents administratifs, techniques ou contractuels

Dates et durée

- du 17 mai au 21 mai 2021
- du 05 au 09 juil. 2021
- du 13 au 17 septembre 2021
- du 06 au 10 décembre 2021

35 heures

Public visé

- Toute personne sollicitant l'obtention de la licence I d'Entrepreneur du Spectacle Vivant, correspondant à la catégorie d'exploitant de lieux de spectacle aménagés pour les représentations publiques
- Toute autre personne intéressée souhaitant acquérir des connaissances dans ce domaine

Effectif

12 stagiaires maximum

Lieux et horaires

STAFF

7 rue des Petites Industries
44470 CARQUEFOU

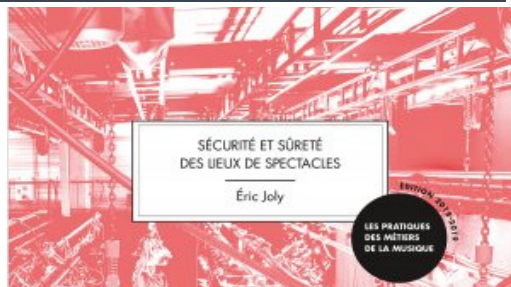
STAFF

4 rue de la Métallurgie
44470 CARQUEFOU

du lundi au vendredi,
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h30

Formation In situ :

Possibilité de réaliser ce stage dans vos locaux, aux dates de votre choix (sous réserve d'un nombre de participants suffisant).



Contact et renseignements

Patricia GORECKI
Service commercial
commercial@staff.asso.fr
02 40 25 28 36

PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION

Rappel : se remémorer la source de la réglementation ainsi que la hiérarchie des règles de droit

Connaître le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et le champ des responsabilités civiles et pénales, inhérentes à cette activité

- Situer le cadre juridique général
- Identifier et distinguer les différentes responsabilités

Manager les risques (criticité, SICRANE)

- Connaître les étapes et les méthodes d'estimation de la gestion des risques
- Connaître et savoir mettre en oeuvre les méthodes de réduction de la criticité des risques

Connaître la réglementation sur la gestion sonore

- Définir les niveaux sonores

Appliquer ou faire appliquer la réglementation incendie des ERP spécifique aux lieux de spectacles

- Introduction : identifier les principes essentiels de la réglementation
- Identifier et mettre en oeuvre les dispositions générales relatives aux différents types d'ERP
- Identifier les dispositions particulières relatives aux différents types d'ERP
- Avoir connaissance et appliquer les règles d'emploi des effets spéciaux

Connaître les principales règles du code du travail et les principes généraux de prévention en matière de santé et de sécurité au travail

Analyser les incidents et accidents du travail et tout autre risque relatif à la santé des personnes

- Avoir connaissance et appliquer les règles du droit du travail en matière de sécurité au travail

Prendre en compte les problèmes inhérents à la présence du public

- Avoir connaissance et appliquer les règles du droit du travail en matière de sécurité et d'ordre publics

Prendre en compte les contraintes d'exploitation liées aux éléments structurels fixes, mobiles ou démontables utilisés pour organiser des spectacles et accueillir du public dans des conditions optimales de sécurité

- Avoir connaissance et appliquer les règles et mises en oeuvre du matériel mobile

Suivi de l'exécution de la formation

Feuille d'émargement signée par les stagiaires

Appréciation des résultats

- Test de validation des connaissances : QCM de 40 questions avec une question éliminatoire par module. Validation si 80% de réponses exactes minimum.
- Validation de la formation également conditionnée par la présence du stagiaire à la totalité du stage
- Remise d'une attestation de fin de stage

Coût et financement de la formation

- Le coût de la formation est de **750€**
- Possibilité de financement : OPCO (Afdas, ...), France Compétences, Pole Emploi, financement personnel, ...
- Pour les salariés, se renseigner auprès de son employeur

MEMO

N° Carif : 125994
Formacode : 45011
CPF : non éligible
NSF : 323

